

Historique du Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises à l'APFFQ

L'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec (APFFQ) a obtenu officiellement son accréditation le 3 mai 1999, lui permettant ainsi de représenter légalement l'ensemble des producteurs de fraises et de framboises du Québec et de percevoir des contributions obligatoires pour la promotion, la recherche et la mise en place d'une chambre de coordination.

Pour mettre sur pied cette association accréditée, et par la suite la Chambre de coordination, une étape importante a dû être franchie auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, soit un vote indicatif de la part des producteurs. En mars 1998, six réunions d'information ont été organisées à travers la province : 644 producteurs de fraises et de framboises ont été convoqués et 199 producteurs ont voté à 90 % en faveur d'une association accréditée. Ces derniers représentaient 41 % de la superficie cultivée au Québec (2 000 hectares). Lors des audiences publiques tenues par la Régie, aucun opposant à l'accréditation de l'Association ne s'est manifesté.

Rappel des objectifs pour lesquels l'APFFQ a été créée :

L'Association a pour but de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres et producteurs agricoles du Québec et plus particulièrement de :

- a) Grouper les producteurs de fraises et framboises et leur donner une association propre au moyen de laquelle ils pourront mettre en place et gérer un fonds de promotion et de recherche;
- b) Informer les producteurs sur toutes questions qui les concernent, plus particulièrement les questions de promotion et de recherche;
- c) Représenter les producteurs agricoles là où leurs intérêts sont en jeu et où il est loisible à l'Association de le faire;
- d) Collaborer au développement et à la bonne marche des organismes professionnels économiques et sociaux, locaux et régionaux;
- e) Faire connaître et rehausser la profession agricole vis-à-vis de l'opinion publique, notamment la production de fraises et de framboises;
- f) Favoriser la mise sur pied de comités spéciaux qui conseilleraient l'Association dans la poursuite de ses objectifs pour l'étude de certaines questions ou l'organisation d'activités appropriées;
- g) Fournir les services qui peuvent être organisés au niveau de l'Association et promouvoir les services professionnels;
- h) Mettre en place et participer à une chambre de coordination de l'industrie des fraises et framboises au Québec.

Pourquoi une contribution obligatoire pour tous les producteurs?

Il est de la responsabilité de tous les producteurs de fraises et de framboises du Québec de financer leur organisation.

Tous les canaux de commercialisation (autocueillette, kiosques à la ferme, paniers fermiers, livraisons directes, vente au Marché central, aux entrepôts des distributeurs et aux chaînes alimentaires) sont directement influencés par les actions de l'APFFQ et ont leur importance quant au maintien d'une offre diversifiée et adaptée aux différents besoins du marché.

Il est du devoir de l'Association de maintenir l'unité, l'adhésion et l'efficacité à travers ses activités de coordination, de promotion et de recherche.

Les Québécois consomment de plus en plus de fruits et légumes. Les fraises et framboises connaissent aussi une hausse de consommation, et ce, à l'année longue, stimulant ainsi la présence des fraises et framboises importées sur nos marchés. La production de fraises et de framboises en Californie est en pleine croissance et les producteurs californiens développent aussi des stratégies concurrentielles importantes, entre autres en faisant des investissements majeurs en promotion pour pénétrer les marchés canadiens et québécois.

Les ventes de fraises et de framboises fraîches augmentent d'année en année et les producteurs québécois, ayant maintenant recours à de nouvelles variétés et à des techniques de production qui leur permettent de produire sur une plus longue période, doivent prendre la place qui leur revient.

Au fil du temps, la notoriété de l'APFFQ, par ses actions et ses réalisations, s'est accrue et la marque *Les Fraîches du Québec* est maintenant un incontournable. La diversité de producteurs et de types de mise en marché ne sont qu'avantageux pour la santé de notre secteur. La qualité de l'expérience des consommateurs à la ferme incite les gens à opter pour les fraises et framboises du Québec en magasin. De la même façon, la qualité des fraises et framboises du Québec en magasin incitent les consommateurs à faire l'expérience d'achat directement à la ferme

Un enjeu majeur pour les producteurs d'ici est que les fraises et framboises du Québec occupent de façon maximale les tablettes de nos détaillants en pleine saison de production et qu'elles se démarquent positivement du produit importé, en tout temps.

Pour relever les défis amenés par la concurrence et poursuivre le développement des activités de l'APFFQ et de la Chambre de coordination, il est essentiel d'avoir une permanence compétente et dédiée aux producteurs de fraises et de framboises (direction générale 5 jours/semaine, secrétariat 3,5 jours/semaine et agente de recherche 1,5 jour/semaine). Les frais de gestion et d'administration doivent être assumés par l'ensemble des producteurs et ne sont pas directement liés au volume de production.

Rappel de la mission et des objectifs du Plan stratégique 2017-2020

Mission : être une filière qui se renouvelle sans cesse afin d'offrir des fraises et des framboises du Québec produites de façon responsable et se distinguant auprès des consommateurs par leur qualité, leur goût et leur fraîcheur.

Le plan stratégique 2017-2020 répond aux besoins actuels des producteurs, des acheteurs et des consommateurs, et ce, dans une perspective d'innovation. Les quatre objectifs principaux sont :

1. Une hausse de la performance de la filière sur le plan environnemental et de la responsabilité sociale;
2. Un renforcement du positionnement de qualité des fraises et des framboises répondant aux demandes des acheteurs;
3. Le développement du secteur de la framboise et la poursuite du développement de la fraise pour améliorer l'efficacité, les rendements, la productivité et la qualité de l'offre québécoise;
4. La poursuite du travail de concertation de la filière afin de coordonner les actions de tous les maillons.

Quels avantages pour les producteurs?

- 🍓 Des campagnes de promotion provinciale annuelles et stratégiques : autocueillette (juin-juillet) et fraises et framboises d'automne (août-septembre);
- 🍓 Des partenariats majeurs, des promotions croisées et des relations de presse qui génèrent plus de 180 articles par année;
- 🍓 La marque commune *Les Fraîches du Québec* : une identification distinctive utilisée par plus de 200 producteurs; une notoriété, une qualité et une proximité reconnues;
- 🍓 Un site Web dynamique et fréquenté;
- 🍓 Des actions et priorités annuelles en recherche dans la fraise et la framboise;
- 🍓 Des outils et des formations pour les producteurs;
- 🍓 Une coordination provinciale et canadienne;
- 🍓 Un fonctionnement démocratique et l'organisation d'assemblées annuelles et journées d'information.

Pourquoi une contribution annuelle et variable?

Administrativement, il serait sans doute plus simple d'avoir une seule contribution. Toutefois, l'Association juge que ces deux types de contribution permettent une meilleure équité entre les producteurs.

De façon sommaire, la réflexion est la suivante : les enjeux et dossiers défendus par l'Association sont au bénéfice de tous les producteurs. Par exemple, lorsque l'Association a renversé la décision du gouvernement d'éliminer la rémunération au rendement, le travail réalisé pour démontrer la nécessité de cette mesure était extrêmement important et doit être partagé par tous.

Malgré ce principe d'équité, on ne vise que les producteurs qui cultivent une superficie au-delà de 0,2 hectares.

La contribution variable permet de d'investir de façon structurée et récurrente en recherche et promotion (voir rapport annuel). Il est donc normal que les producteurs ayant des plus grandes superficies en production contribuent davantage. Selon nos calculs, la contribution variable représente moins de 0,5 % des revenus d'un producteur selon le mode de production.

La Chambre de coordination du secteur des fraises et framboises du Québec s'assure que les fraises et framboises québécoises soient dans les grandes chaînes alimentaires pendant la saison de production, entre juin et octobre. Cela dit, tous les producteurs font leur propre mise en marché et l'Association facilite ce travail au niveau provincial et fait la promotion générale de l'industrie.

Depuis que le secteur est structuré en Chambre de coordination, le Québec est devenu le champion canadien dans la production de fraises et framboises!

L'Association est un organisme à but non lucratif avec un conseil d'administration représentant chacune des régions du Québec. Il fonctionne de façon démocratique avec des règlements généraux et une assemblée générale. Cette structure collective nous permet de rayonner et de travailler pour assurer la santé et de développement de notre secteur.